

10/01/2012 – questions à MH Delouis

1. Sécurité routière aux abords de St Jean.

Etat des lieux : depuis longtemps c'est un sujet de préoccupation. Un accident récent (sans dommage) a mobilisé les parents. La municipalité, qui travaille en concertation avec l'APEL et la direction, prévoir des aménagements à court et moyen terme des abords du collège-lycée (réglage du feu pour piétons, création d'un carrefour surélevé, réflexion autour de l'arrêt de bus)

Réponse : c'est un sujet sur lequel chacun doit prendre ses responsabilités. L'établissement fait appel à des intervenants auprès des élèves au collège et au lycée, mais l'école ne peut pas tout. C'est aux parents d'exiger gilet jaune matin et soir, et casque à vélo

APEL : Mais les parents se trouvent confrontés, chez les collégiens, à la peur de se distinguer du groupe (« personne n'en a, j'aurai l'air bête »). L'APEL propose d'utiliser le cinéclub pour s'adresser au groupe (projection de clips « sécurité routière » au début, distribution de gilets jaunes). Nous attirons à nouveau l'attention de l'établissement sur le besoin d'aide des familles sur ce sujet.

Par ailleurs, pourquoi n'y a-t-il pas d'agent pour faire traverser, notamment au primaire ?

Suite à une demande conjointe de l'APEL et de l'établissement, un agent municipal avait été posté rue du maréchal Foch pour faire traverser les enfants du primaire. Après un arrêt maladie, et malgré nos nombreuses relances auprès de la mairie, il n'y est plus depuis plus d'un an. La mairie dit qu'il ne s'agit pas d'un problème de financement, mais de recrutement. Du personnel de l'école pourrait être détaché aux horaires de sorties, et assuré par la mairie.

Réponse : cela doit être réétudié. Mais en effet le besoin est réel rue du maréchal Foch, et doit être envisagé pour la rue du maréchal de Lattre. Cependant, il reste un problème de financement : le personnel de l'école n'est pas, comme dans les écoles publiques, financé par des fonds publics... Par ailleurs à certains carrefour ce sont des agents de police municipale qui assurent la sécurité des enfants : on peut penser en effet que c'est l'objet même de la police municipale d'assurer la sécurité des piétons, par un agent sur la voie publique si besoin. Cette discussion doit être poursuivie avec la municipalité

2. Cinéclub : l'établissement a réalisé que les parents n'étaient pas au courant de manière suffisamment précise des consignes à donner et à suivre. Tout est désormais en ordre pour que cette initiative réussie puisse perdurer, des documents précis avec points à surveiller et contacts en cas de difficulté ont été établis de manière conjointe.

3. Lycéens absents sans prévenir aux simulations d'entretiens. C'est compliqué à gérer, démotivant pour les parents qui ont pris sur leur temps libre. Ne serait-il pas possible que la sanction soit un service rendu à l'APEL, plutôt qu'une heure de colle ?

Réponse : effectivement, il faut que les élèves réalisent ce que signifie de faire déplacer des parents pour eux. Il faut voir avec madame Lecailler combien d'élèves cela représente, et lesquels...

3bis. Un élève de la classe comebac semble avoir renoncé à se présenter devant le jury, alors qu'il s'était déplacé. Souvent ils ne viennent pas. Pourtant l'exercice paraît particulièrement intéressant pour eux. Peut-être faudrait-il un accompagnement différent ?

Réponse : A voir avec la responsable de cette classe, et à discuter.

4. Procédures de sécurité. Peut-être faudrait-il faire un rappel des règles ?

a. En sport

- i. Enfant qui recommence un exercice après une douleur
- ii. Enfant dont on appelle les parents après un choc à la tête avec perte de mémoire, au lieu d'appeler les pompiers

b. Enfant inconscient qui a été déplacé

Réponse : il faut distinguer :

- les accidents dans les murs : on appelle les infirmières, ce sont elles qui prennent les décisions. Elles sont bien formées, et ont elles-mêmes établi des procédures efficaces. Une erreur humaine ne peut pas être impossible, mais nous n'avons jamais eu d'incident grave. En revanche elles ont sauvé la vie d'un élève l'an dernier par une réaction appropriée.
- Les accidents hors les murs (principalement en sport). Les enseignants de sport sont formés, ils doivent appeler les pompiers en cas de problème. Là encore, une erreur ne peut pas être impossible.

On peut toujours rappeler les règles, et le principe d'écoute d'un enfant qui dit avoir mal, au bénéfice du doute ! (mieux vaut rester sur le côté pour rien, qu'aggraver une blessure réelle...)

5. Notes de compos de seconde en maths... des moyennes très basses, les enfants sont inquiets et les parents aussi.

Réponse : en effet, des remontées en ce sens sont parvenues à l'établissement. Tous les professeurs de maths ont réfléchi à la question (beaucoup de moyennes de classe autour de 9-10, une à 6).

Il en ressort que cette compo n'était pas très difficile (seul un exercice sortait un peu de l'ordinaire), mais un peu longue, et beaucoup d'élèves ont perdu leurs moyens. Certains enseignants n'ont pas compté le dernier exercice. Pour tous, ça a été l'occasion de comprendre où étaient les difficultés de leurs élèves, d'accentuer la formation sur ces points. Beaucoup ont vérifié les connaissances ainsi complétées par une interrogation qui permettra de remonter les moyennes des élèves qui ont comblé leurs lacunes.

6. Chauffage dans les classes : certaines classes sont surchauffées

Réponse : c'est la difficulté du chauffage d'un immeuble. Il faut couper les radiateurs.

7. Absences d'enseignants : ces derniers temps, certains élèves avaient des emplois du temps vraiment allégés !

Réponse : Ces nouveaux programmes entraînent de nouvelles nécessités de formations des enseignants, et nous avons en effet cette année eu une conjonction de facteurs d'absences en même temps :

- Formation lourde en anglais, suite à la mise en place de nouvelles évaluations en langues vivantes au lycée –cadre européen des compétences linguistiques-
- Formation en lettres classiques, décidée par l'inspecteur d'académie (IPR)

Malheureusement, ces formations sont organisées en semaine.

- Concours du CAFEP et de l'agrégation

Par ailleurs il arrive aux enseignants d'être malades, et on ne peut pas remplacer une absence inférieure à 14 jours.